

Tableau 24 – Annuaire démographique 2007

Le tableau 24 indique le nombre de divorces selon la durée du mariage et la répartition des pourcentages, pour la dernière année disponible entre 1998 et 2007.

Description des variables : le divorce est la dissolution définitive des liens du mariage qui confère aux parties le droit de se remarier, telle qu'elle est définie par la législation de chaque pays ou zone. Sauf indication contraire, les statistiques de la divortialité n'englobent pas les séparations légales qui excluent le remariage. Ces statistiques se rapportent aux jugements de divorce prononcés, non aux personnes divorcées.

La durée du mariage correspond à l'intervalle du temps qui s'est écoulé entre la date exacte (jour, mois et année) du mariage et la date exacte (jour, mois et année) du divorce exprimé en années révolues. On notera que cette définition est celle de la durée "légale" du mariage et non de sa durée "effective", puisque la durée est calculée jusqu'à la date (jour, mois et année) du jugement de divorce et non jusqu'à la date de la séparation ou la date à laquelle le couple a cessé de vivre comme mari et femme.

Le classement selon la durée du mariage utilisé dans ce tableau dans la mesure du possible comprend les catégories suivantes : moins d'un an, une catégorie par an jusqu'à 9 ans inclus, 10-14 ans, 15-19 ans, 20 ans et plus et, le cas échéant, une catégorie pour la durée du mariage inconnue.

Fiabilité des données : les données sur les divorces provenant des registres de l'état civil qui sont déclarées incomplètes (degré de complétude inférieur à 90 pour cent) ou dont le degré de complétude n'est pas connu, sont jugées douteuses et apparaissent en italique et non en caractères romains. Pour plus de précisions sur la qualité des données reposant sur les statistiques de l'état civil en général, voir la section 4.2 des Notes techniques.

Insuffisance des données : les statistiques des divorces selon la durée du mariage, appellent toutes les réserves qui ont été formulées à propos des statistiques de l'état civil en général et des statistiques des divorces en particulier (voir les explications figurant à la section 4 des Notes techniques).

Données publiées antérieurement : les statistiques des divorces selon la durée du mariage, classées selon l'âge de l'époux, d'une part, et selon l'âge de l'épouse, d'autre part, ont été présentées dans des éditions antérieures de l'Annuaire démographique qui avaient comme sujet spécial la nuptialité et la divortialité. Pour plus de précisions concernant les années pour lesquelles ces données ont été publiées, on se reportera à l'index historique.